

Retour d'expérience

Le PPGC : un outil pour aider à la gestion des difficultés comportementales en contexte scolaire dans le premier degré

Nacera HUBERT BETRAOUI

PsyEN EDA CT auprès du DASEN de l'Oise
Doctorante Laboratoire Evaclipsy, Paris Nanterre

Mai 2024

Introduction

Lorsque je suis devenue psychologue scolaire en 2015, puis psychologue de l'éducation nationale en 2017, mon objectif était de venir en aide à ceux que l'on nomme aujourd'hui « Elèves à Besoins Educatifs particuliers ». Quelle que soit la problématique, il apparaît très clair à tout psyEN que le travail collaboratif et partenarial est crucial. La sécurisation du parcours des élèves dépend de la synergie de toutes les forces vives, dans des territoires où l'accès aux soins peut être très difficile.

Si la vie d'un psyEN EDA peut parfois donner le sentiment de se ramener à des passations de test, elle est en réalité bien plus plurielle et variée. Il est au cœur d'un système, et est le seul professionnel de l'éducation nationale qui, de par ses missions mêmes, est en relation avec tous les acteurs de la vie éducative : l'enfant, sa famille, les partenaires et les enseignants.

Pour autant, la diversité des problématiques des élèves est réelle : aussi bien formé soit-il (et cela devrait inclure la formation continue et continuée), aucun psyEN n'est omniscient. Parmi les troubles, difficultés psychologiques, éducatives, sociales que les élèves rencontrent, une constante repérée est la façon dont ces obstacles à l'accessibilité aux apprentissages se manifestent par une attitude scolaire et des comportements inadaptés au contexte scolaire.

Les Difficultés à Expression Comportementale

Les Difficultés à Expression Comportementale, termes choisis pour leur qualité intégrative des problématiques plurielles, sont celles qui mettent le plus à mal non seulement l'élève mais aussi l'enseignant. Cela est d'autant plus vrai que les outils, leviers, stratégies et actions déployées et repérées institutionnellement sont peu nombreuses. (figures 1&2).

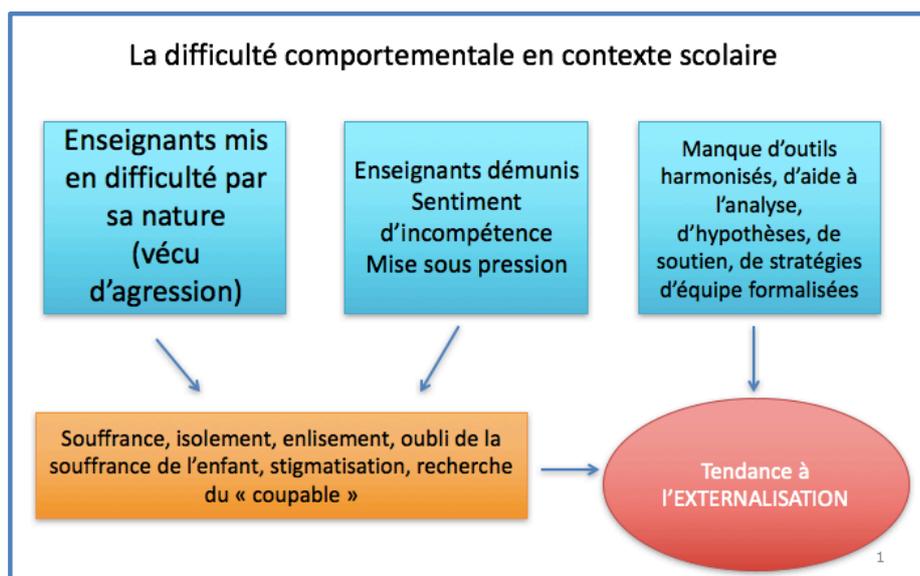


figure 1 : une difficulté scolaire particulière vécue de façon particulière

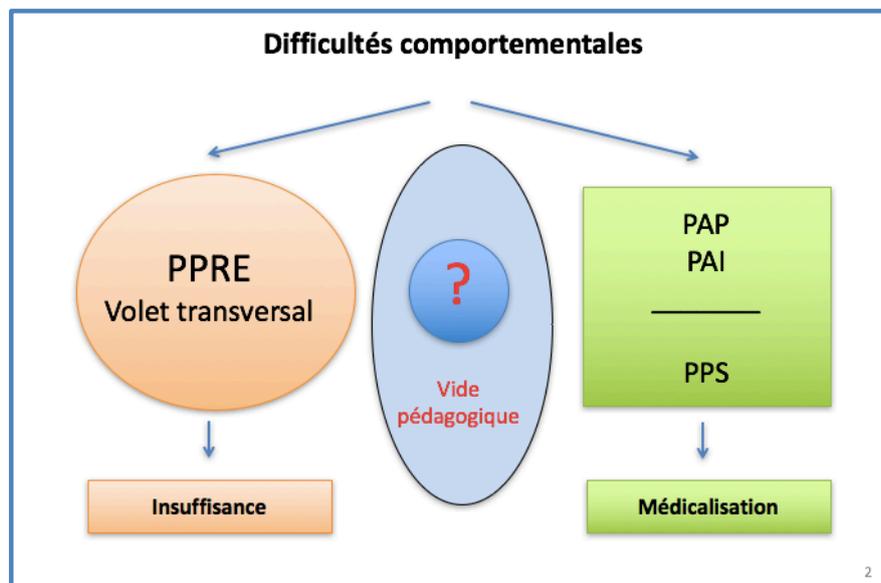


figure 2 : un vide pédagogique

Il m'est apparu très vite que les comportements difficiles, inadaptés, éruptifs, perturbateurs (leur dénomination a changé au cours du temps, l'enjeu est resté le même), représentaient un vrai défi, et ce durablement, en particulier quand elle rend l'inclusion scolaire tellement complexe qu'elle en est remise en cause. Il m'est apparu, assez cruellement également, que je n'avais pas grand-chose à proposer à mes collègues pour gérer de telles difficultés. Aussi, à l'issue de mes études de psychologue, j'ai fait le choix de devenir Thérapeute Praticien en Thérapies Cognitives et Comportementales (AFTCC) et de m'intéresser particulièrement à cette question.

Mes deux premières années d'exercice et des recherches dans la littérature m'ont permis de dégager un certain nombre de constats :

- Cris, coups, insultes, fuites... : des manifestations comportementales souvent explosives et très démonstratives qui laissent les adultes désarmés par leur violence et leur soudaineté
- Les DEC peuvent aussi se manifester par de l'inhibition ou se replier sur eux-mêmes, s'isoler ou se faire oublier.
- Des comportements qui semblent d'apparition brutale, mais qui sont en réalité le fruit d'un vécu psychosocio-affectif et qui doivent leur récurrence à une *histoire d'apprentissage* et à leur *fonction comprise par l'expérience*
- Chacune des manifestations qui peuvent être définies comme des difficultés à expression comportementale font partie de la norme du développement de l'enfant.
- Tous les enfants, à un moment ou à un autre de leur développement, crient, pleurent, hurlent, tapent, chapardent...
- Ces comportements correspondent à des besoins qu'il ne sait pas encore manifester autrement dans les premiers temps de son développement (notion *répertoire comportemental*)
- si ces manifestations perdurent dans le temps, elles peuvent se révéler envahissantes et/ou perturbantes pour l'enfant et son environnement.
- La violence des comportements d'un enfant à un instant de son développement ne présume pas de son comportement futur
- De nombreux enfants qui ont des manifestations violentes durant leur développement deviennent des adultes calmes et équilibrés.
- Ce sont les expériences, les rencontres qui permettent à l'enfant de construire sa future personnalité.
- Il est primordial de *distinguer les actes de la personne*

Le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement (PPGC)

1. Ses fondements théoriques et scientifiques

L'enjeu de la gestion des DEC réside dans la prévention et l'accompagnement des difficultés via l'apprentissage des comportements adaptés qui se fait en parallèle de la compréhension des comportements inadaptés et de leurs facteurs de maintien. Cela suppose de comprendre les mécanismes à l'œuvre (figure 3).

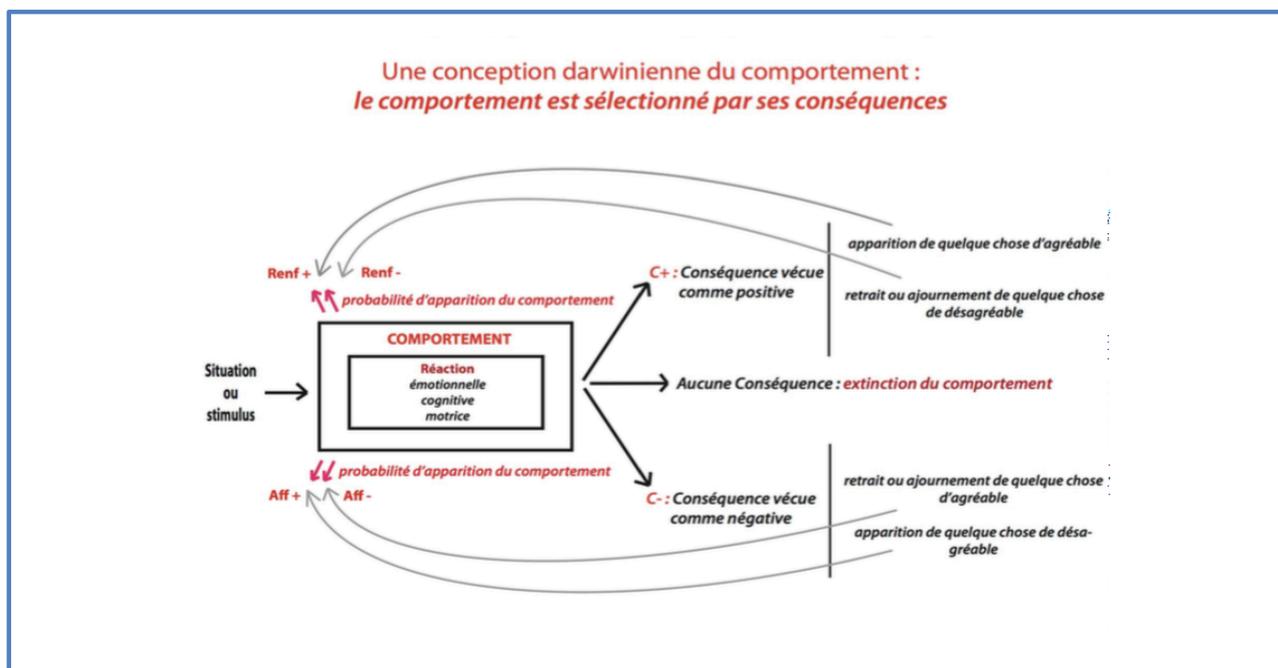


figure 3 : comprendre le maintien du comportement, le conditionnement opérant

En utilisant ces éléments de compréhension, j'ai cherché à élaborer un outil permettant d'analyser la fonction des comportements, de comprendre ainsi quels besoins ils sous-tendaient afin de pouvoir agir de manière ciblée et individualisée.

Le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement est un outil mis en place dans certaines situations bien précises où les difficultés comportementales présentées par un enfant deviennent envahissantes (l'idéal étant de ne pas attendre que cela soit devenu ingérable).

- La création de cet outil entend répondre au triple enjeu :

1- La difficulté comportementale est celle qui met le plus en difficulté les enseignants de par sa nature même,

2- C'est celle pour laquelle ils se sentent le plus démunis et qui vient rapidement, dans les cas lourds, les déborder ;

3- Le PPRE tel qu'existant ne permet pas une élaboration formalisée en lui-même (c'est plus un constat), et notamment une élaboration spécifique à la problématique comportementale (l'enseignant va cocher la case « transversale », ce qui est juste mais incomplet) → le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement s'inspire du PPRE volet « apprentissages scolaires par domaines », mais va au-delà, il s'agit d'un outil supplémentaire et complémentaire ;

Les objectifs sont donc chronologiquement : venir éclairer la situation, poser des hypothèses et essayer de répondre aux besoins spécifiques des enfants, guider, rassurer chacun.

Le point crucial est de faire évoluer le regard des enseignants sur ces difficultés toujours vécues de façon particulière : d'abord ne plus confondre l'enfant et le comportement de l'enfant, ne pas en faire un ennemi à combattre (au besoin, renouer des relations en agissant en médiateur), comprendre qu'il s'agit là aussi d'un apprentissage à acquérir, qu'il faut faire évoluer le répertoire comportemental de l'enfant et que cela se fait main dans la main avec lui (et sa famille) : tout cela devient possible à partir du moment où nous aidons l'enseignant à se remettre en action via des conseils, à retrouver une certaine maîtrise (réduire ce sentiment douloureux d'incompétence et d'être démuné) en l'impliquant pleinement comme expert de l'enfant et du contexte dans lequel la problématique s'exprime.

2. Ses fondements institutionnels

L'élaboration du Programme Personnalisé de Gestion du Comportement s'est faite, pour ce qui est de sa philosophie générale, à partir de deux textes fondateurs :

- **Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n°2013- 595 du 8 juillet 2013 qui prévoit de** : Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société Repenser les métiers de l'Éducation nationale, Favoriser l'amélioration du climat scolaire par la prévention et la lutte contre les violences scolaires et l'insécurité devant permettre d'améliorer le climat scolaire et de refonder une École sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire.

- **la Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017**, avec la création du nouveau corps des psyEN, fait pleinement, et sans équivoque, de nous des personnes ressources pour l'ensemble de la communauté éducative, la création d'outils les aidant est pleinement dans nos missions :

En tant que personnes ressources du service public de l'éducation nationale, les PsyEN :

- assurent un accompagnement visant à la réussite et à l'épanouissement des publics dont ils ont la charge ;
- étudient la situation des enfants ou adolescents nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap ;
- conduisent des entretiens permettant l'analyse de situations dans l'objectif de mieux définir les besoins des publics dont ils ont la charge réalisent les bilans psychologiques appropriés pour éclairer les problématiques soulevées ;
- élaborent et construisent des modalités de suivi psychologique adaptées et contribuent à la conception de réponses pédagogiques ;
- favorisent par l'accueil le lien de confiance concourant à la mobilisation et à la persévérance scolaire des élèves ;
- promeuvent les initiatives en matière de prévention des phénomènes de violence, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

En tant qu'interlocuteurs des enfants, des adolescents, des familles et des équipes enseignantes, les PsyEN :

- accueillent, écoutent, informent et élaborent, avec les publics dont ils ont la charge, les équipes pédagogiques et éducatives et avec les familles, les modalités d'aide et de suivi individuelles ou collectives nécessaires ;
- partagent les éléments d'analyse de toute problématique et de remédiation avec les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les familles et les enseignants ;
- participent et contribuent aux équipes de suivi de la scolarisation, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves et des étudiants en situation de handicap ;
- apportent un soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives en situation de crise, particulièrement en cas d'impact sur la communauté scolaire.

En tant qu'experts au service de la communauté éducative et des instances de dialogue, les PsyEN :

- travaillent en coordination avec les professionnels des services médico-sociaux dans ou hors éducation nationale ;
- échangent avec les familles les éléments nécessaires qui permettent d'assurer la continuité de l'accompagnement d'un élève dans son parcours scolaire ;
- apportent une expertise aux différentes instances : maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), commissions d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) ;
- participent au travail de coordination entre PsyEN des deux spécialités dans le cadre du cycle 3 – cycle de consolidation (CM1, CM2, 6e) ;
- participent aux travaux de réflexion professionnelle et contribuent à la formation professionnelle initiale et continue des personnels de l'éducation nationale.

3. Sa philosophie

Le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement n'est pas pour autant l'outil de première intention : il s'agit bien sûr, comme pour les demandes d'aides sur les volets d'apprentissage, de n'y avoir recours qu'après que des stratégies mises en place par l'enseignant se soient révélées insuffisantes;

Tout comme le PPRE apprentissage, il s'agit de pratiquer une différenciation pédagogique pour ces enfants dans le but d'acquérir une attitude scolaire plus normée : un enfant présentant de telles difficultés comportementales est en général un enfant à besoins particuliers, nous cherchons à les identifier avant d'y répondre.

Les solutions envisagées sont tout à fait en lien avec ce qui a été présenté lors de l'animation pédagogique sur *La gestion des comportements difficiles à l'école* : inhiber un comportement problème et favoriser l'émergence d'un comportement attendu (formation réalisée auprès de plus de 270 enseignants, à St Just en Chaussée, Compiègne, Clermont et Beauvais) : le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement s'appuie donc sur les stratégies comportementales (conditionnement opérant) et les connaissances actuelles sur les théories d'apprentissage. ;

En cela, le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement a été pensé comme un outil d'élaboration conjoint, avec regards croisés,

Dans la majorité des cas, la proposition de la constitution d'un tel Programme revient au Pôle ressources après demande d'aide.

Le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement doit être évoqué avec le RASED (puis éventuellement en Pôle ressources), et en aucun cas élaboré seul : c'est au RASED (et/ou au Pôle ressources), en collaboration avec les équipes pédagogiques, d'évaluer la pertinence de cet outil comme réponse à la situation concernée ;

Il s'agit alors de véritablement chercher à évaluer ensemble, dans une démarche de co- construction, comment répondre aux besoins de l'enfant pour progressivement le conduire à adopter le comportement adapté, attendu.

Il n'est pas pour autant un recueil de recettes : l'individualité de l'élève est respectée.

4. Sa mise en oeuvre

Le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement permet de se donner des lignes de conduite, d'envisager quels sont les meilleurs positionnements (voire les meilleures postures), les meilleurs aménagements pour y parvenir. C'est l'objectif principal de l'outil : comprendre et répondre aux

CONSEQUENCES : IDENTIFIER LES RENFORCEURS	
Qu'est-ce que l'enfant reçoit comme résultat de son comportement ?	
Qu'est-ce qui disparaît du point de vue de l'enfant comme résultat de son comportement ? (Qu'est-ce que ce comportement permet d'éviter qui soit indésirable du point de vue de l'enfant et de ses goûts et centres d'intérêt ?)	
Les comportements indésirables sont-ils plus susceptibles d'apparaître	
(a) quand vous présentez à l'enfant une tâche difficile ?	
(b) quand vous interrompez un événement désiré par l'enfant ?	
(c) quand vous formulez une exigence stricte ?	
(d) quand vous n'interagissez pas avec l'enfant pendant un certain temps ?	
(e) quand vous ne laissez pas l'enfant obtenir ce qu'il / elle veut ?	
QUELS SONT LES COMPORTEMENTS ALTERNATIFS DÉJÀ CONNUS DE L'ENFANT ? (Autrement dit, l'enfant peut-il arriver autrement au même résultat ? Ou que sait-il déjà faire à la place du comportement sur lequel on veut agir ?)	
QUELLES MESURES ONT DÉJÀ ÉTÉ ESSAYÉES ? AVEC QUEL RÉSULTAT ?	

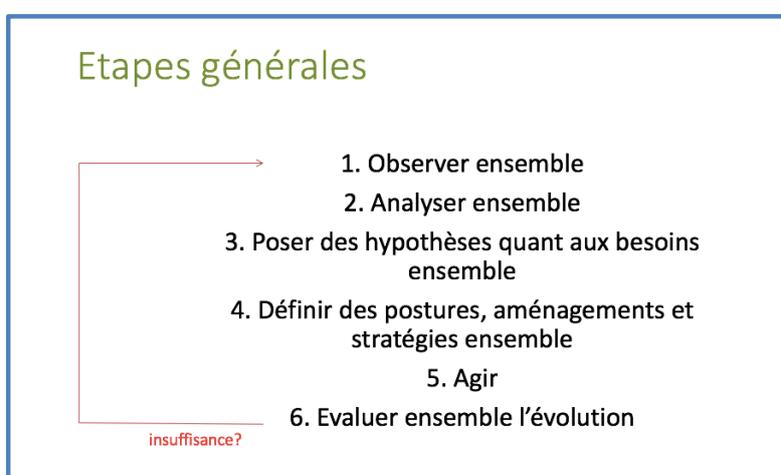
figure 5 : les grilles d'observation du PPGC

Le Programme Personnalisé de Gestion du Comportement ne vient pas remplacer les règles de vie de la classe, il ne se substitue pas non plus aux dispositions déjà présentes en classe (ceintures de comportement etc..), pas plus qu'un PPRE apprentissage ne se substitue complètement au travail ordinaire de classe : il s'y ajoute, voire les intègre.

Il peut s'accompagner, ou non, de la préconisation et de la mise en place d'un suivi psychothérapeutique auprès d'un partenaire extérieur (CMP, CMPP) : il ne se substitue pas aux soins ;

Dans tous les cas, il peut être précédé d'un bilan psychologique complet par le psyEN : bilan psychométrique, entretiens cliniques, observations, rencontre avec la famille pour recueillir des éléments d'anamnèse, dans le but d'avoir une évaluation la plus claire et la plus complète possible de la situation, tout en écartant des pistes organiques, cognitives et/ou neuro-développementales aux difficultés rencontrées. Ce bilan permet aussi de mesurer la dimension socio-éducative intrafamiliale.

5. Concrètement



Bâtir un PPGC

Etapes concrètes

- Recueil de la parole de l'enseignant-e (ressenti, expression du mal-être)
- Enseignants (au moins 2 : de l'année en cours + année précédente par exemple) et psyEN et/ou ES-ADR/P remplissent les grilles d'observation, chacun de leur côté
- Mise en commun : obtention d'une grille conjointe
- Recherche conjointe des hypothèses de maintien du comportement
- Recherche conjointe de solutions/actions et conseils de postures
- Entretien avec l'enfant : chercher des points d'appui, des renforçateurs
- Finalisation du PPGC
- Présentation, le cas échéant, du contrat de comportement (simple, économie de jetons,...)
- Signature par les responsables légaux, l'équipe (directeur/trice, enseignant) et l'enfant
- Mise en place rigoureuse, systématique, chaque adulte susceptible d'intervenir auprès de l'enfant disposant d'une copie
- Première évaluation 3 semaines plus tard : le comportement tend-il à diminuer en fréquence et/ou en intensité ?

Les éléments recueillis sont rassemblés, analysés et des pistes sont dégagées. L'ensemble est formalisé dans un document permettant de faire le lien entre les comportements, les besoins exprimés et les dispositions qui permettent de répondre à ces besoins particuliers avant que l'élève ne les exige de façon inadaptée par son comportement. Les stratégies et aménagements sont pensés selon 4 axes qui correspondent aux 4 piliers de l'environnement de l'élève en contexte scolaire (figure 6).

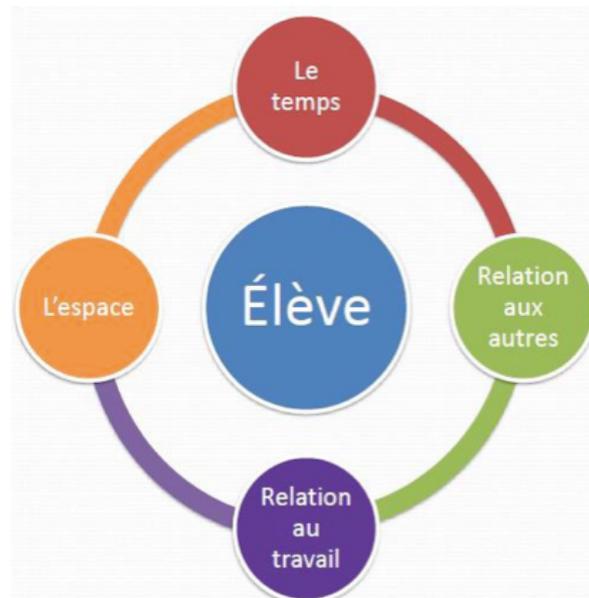


figure 6 : les piliers du contexte scolaire

6. Premiers résultats

En 2021, le département de l'Oise s'est enrichi d'une CDAPR (Cellule d'Appui aux Pôle Ressources). Son principal objectif était une montée en compétences des PRC sur la question des DEC. Le PPGC en est un des outils majeurs. Les situations nous sont connues via le renseignement de Faits Etablissements.

La formation des membres des PRC ainsi que des directions d'école a été organisée. L'accompagnement de toutes les situations de scolarisation difficile a également été l'occasion de formation sous forme de compagnonnage auprès des enseignants.

Au total, plus de 120 personnels des RASED ont été formés et informés relativement à l'outil (psyEN, ES ADP, ES ADR). A cela s'ajoutent plus de 500 enseignants du premier degré qui ont été plus particulièrement sensibilisés (sur la base du volontariat) à l'outil et à ses fondements théoriques.

A ce jour, plus de 150 PPGC ont été mis en place. Dans la totalité des cas, il a permis une amélioration de la situation au moins temporaire du climat et/ou de l'attitude de l'élève, ce qui a pu être repéré par la diminution du nombre de faits établissements et d'incidents comportementaux rapportés.

Il est en général associé à des soins, le PPGC permet de rendre, à minima, le quotidien viable avant que les soins ne fassent pleinement leurs effets. Dans certains cas, il a permis de renoncer à une saisine de la MDPH envisagée.

Cela ne veut pas dire que tout a été résolu. Il y a aussi des situations où il s'est révélé insuffisant, et une étude approfondie doit alors être menée. Dans tous les cas de figure : l'amélioration demande du temps et de la pugnacité.

Conclusion et perspectives

La mise en place d'un PPGC demande un investissement important, notamment en termes de temps : les psyEN sont très sollicités, mais cela en vaut la peine. L'idéal serait, bien sûr, que les enseignants puissent, à terme, s'en saisir de façon plus autonome mais toujours en co-construction.

Une deuxième limite affleure : avant de se sentir assez outillés pour penser les aménagements et les mettre en place, les collègues ont besoin de s'appropriier l'outil. J'ai donc été très sollicitée, et malgré l'aide de l'équipe de la CDAPR, cette tâche n'est pas possible, à hauteur départementale, pour une seule personne. Le manque de relais expert local (interne et externe à l'EN) est ici le point qui doit être travaillé : la création d'un groupe de travail départemental DEC constitué de deux membres volontaires du PRC, appelés à devenir les référents de circonscription sur cette question est à l'étude. De la même manière, la constitution d'une équipe de personnels brigades dont la tâche serait de venir remplacer des collègues d'une même école/d'un même RPI, sur plusieurs journées au cours desquelles ils pourraient travailler sur les situations d'élèves présentant des DEC est également envisagée. Ce travail se fait bien sûr en partenariat avec le pôle ASH. Il demande plusieurs prérequis majeurs :

- La formation de ces personnels (32 pour l'Oise) : le plan est pensé, avec intervention de partenaires experts ;
- La formation du contingent de brigadiers ;
- La définition des modalités optimales de fonctionnement ;
- Que les enseignants soient disponibles.

Ce dernier point ne parle pas uniquement de la disponibilité physique, mais également, et surtout, de la disponibilité psychologique, morale, mentale. Car, bien souvent, nous sommes sollicités à un moment où la situation est devenue ingérable pour ne pas dire insupportable pour des enseignants qui vivent chaque jour une violence verbale, physique très éprouvante. Nous devons nous mettre en capacité d'écouter cela, que ce ressenti aille du simple « ras le bol », à une profonde souffrance, pour ne pas dire détresse. Il en va, ici, de l'avenir de tous : les traces laissées par une expérience douloureuse peuvent être indélébiles. Seule une expérience heureuse et à l'issue favorable est en mesure de l'atténuer.

